



PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

Conformément au paragraphe 34(7) du *Règlement*, le leader du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député visant à exhorter le gouvernement fédéral à absorber le coût de la hausse des salaires au sein de la GRC sera examinée le prochain mardi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée convient de céder au député de McPhillips le parrainage de la proposition émanant d'un député n° 7 — Proposition visant à féliciter le gouvernement provincial d'avoir investi dans des mesures de soutien pour les diabétiques, laquelle est actuellement attribuée à la députée de Kildonan–River East.

M. MICHALESKI propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 231 — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act (2)*.

Il s'élève un débat.

M. MICHALESKI intervient.

M^{me} MARCELINO ainsi que MM. GERRARD, MARTIN et MOSES posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

MM. SANDHU et MARTIN, M^{me} MARCELINO ainsi que M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée permet à M. MARTIN de présenter la proposition suivante :

Proposition n° 7 : Proposition visant à féliciter le gouvernement provincial d'avoir investi dans des mesures de soutien pour les diabétiques

Attendu :

que le gouvernement provincial a fourni un soutien sans précédent dans les secteurs importants qui préoccupent le plus les Manitobains;

que le gouvernement provincial a réalisé des investissements historiques destinés aux soins de santé, aux aînés et aux collectivités locales;

qu'un des programmes auquel le gouvernement provincial a récemment décidé d'accorder une aide d'envergure vise l'élargissement de l'accès aux traitements contre le diabète;

que les nouveaux fonds annoncés permettront aux Manitobains admissibles âgés de plus de 25 ans d'avoir accès à des pompes à insuline et à des glucomètres de pointe;

que cette mesure élargit maintenant l'accès à tous les Manitobains diabétiques admissibles;

que le gouvernement provincial entend cette année fournir aux Manitobains un financement de plusieurs millions de dollars destiné au traitement contre le diabète;

que cet investissement ne constitue qu'une partie du financement de 7,9 milliards de dollars que le gouvernement provincial consacre aux soins de santé;

que le gouvernement provincial a réalisé des investissements allant au-delà du financement accordé en réponse à l'inflation et qu'il a permis l'élargissement et la création de nombreux services de soins de santé dont dépendent les Manitobains;

que depuis 2016, le Manitoba est un chef de file en matière de traitement du diabète et de couverture pour les diabétiques étant donné que le gouvernement provincial a annoncé mesure après mesure de soutien accru,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba félicite le gouvernement provincial pour les efforts qu'il a déployés pour affecter davantage de fonds aux soins de santé afin que les Manitobains diabétiques admissibles puissent avoir accès à des pompes à insuline et à des glucomètres plus rapidement.

Il s'élève un débat.

M. MARTIN intervient.

M^{me} LATHLIN ainsi que MM. GERRARD et WISHART posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

U. ASAGWARA, M. WISHART, M^{me} LATHLIN et M. GERRARD interviennent. M. REDHEAD exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* GOERTZEN dépose une version révisée de l'ordre dans lequel le Comité des subsides doit examiner les budgets le 4 avril 2023.

(Document parlementaire n° 48)

M. le *ministre* GOERTZEN dépose le rapport annuel de la Cour d'appel du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021.

(Document parlementaire n° 49)

La présidente dépose le rapport annuel de la Commission de régie de l'Assemblée législative pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

(Document parlementaire n° 50)

M. KHAN, *ministre du Sport, de la Culture et du Patrimoine*, fait une déclaration au sujet du Mois du patrimoine sikh.

M. BRAR et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

M^{me} MORLEY-LECOMTE, *ministre de la Santé mentale et du Mieux-être de la communauté*, fait une déclaration au sujet de la Journée nationale des proches aidants.

U. ASAGWARA et, avec le consentement de l'Assemblée, M. LAMONT font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} NAYLOR, M. EICHLER, M. le *ministre* GOERTZEN, M. ALTOMARE et M^{me} LAMOUREUX font des déclarations de député.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. ALTOMARE — Demande visant, d'une part, à exhorter le gouvernement provincial à fournir immédiatement une couverture de santé publique gratuite et complète à tous les résidents du Manitoba, y compris aux demandeurs d'asile, aux travailleurs migrants, aux étudiants internationaux, aux enfants à charge des résidents temporaires et aux résidents sans papiers, et, d'autre part, à exhorter la ministre de la Santé et des Soins aux personnes âgées à entreprendre une campagne de communication multilingue afin de fournir aux résidents visés des renseignements concernant la couverture de santé élargie, à informer les établissements et fournisseurs de santé sur la couverture élargie offerte aux personnes n'ayant pas d'assurance-santé publique de même que sur la mise en œuvre des changements nécessaires en matière de politiques et de protocoles, à créer et à faire appliquer des politiques de confidentialité strictes ainsi qu'à fournir au personnel une formation en vue d'assurer la sécurité des résidents dont le statut d'immigration est précaire et de veiller à ce qu'ils puissent avoir accès à des soins de santé publics sans compromettre leur capacité à demeurer au Canada.

M. MALOWAY — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à adopter des mesures législatives portant sur le droit à la réparation afin d’obliger les fabricants de dispositifs et d’appareils électroniques, y compris de lave-linge et de réfrigérateurs, ainsi que de machinerie et matériel agricoles à fournir aux consommateurs et aux ateliers de réparation indépendants les renseignements, pièces et outils nécessaires à la réparation de leurs produits.

M. REDHEAD — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à fournir les services de deux infirmiers ou infirmières afin de rétablir les soins podologiques médicaux essentiels dans la ville de Thompson à compter du 1^{er} avril 2022.

L’Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures et l’Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger